

## **Avis de recrutement**

Poste ouvert dans le cadre d'un recrutement par la voie de détachement promotion en à destination des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2025.

En application du décret 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, l'ENS de Lyon procède au titre de l'année 2025 à des recrutements.

1 postes est ouvert :

- 1 poste de catégorie B : Technicien-ne BAP J Gestionnaire en ressources humaines

Les fiches de postes sont consultables via le lien : <https://www.ens-lyon.fr/lecole/travailler-lens-de-lyon/recrutement-des-personnels-administratifs-et-techniques/recrutement>

### **Conditions générales d'accès**

Pour postuler, il convient d'appartenir à l'une des catégories des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

La liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi BOE est disponible sur le site du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; cette qualité doit être en cours de validité.

Lien d'accès à la liste des bénéficiaires : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/liste-des-beneficiaires-de-l-obligation-d-emploi-45950>

- Le candidat doit être fonctionnaire
- Le candidat doit justifier de la durée de services exigée pour se présenter au concours interne d'accès au corps visé.

Cette durée de services est fixée par le statut particulier : Ensemble des règles applicables en matière de recrutement, d'avancement, de promotion, de rémunération, etc., à tous les fonctionnaires membres d'un même corps ou cadre d'emplois du corps d'accueil.

Si le statut particulier ne fixe aucune durée de service, vous devez justifier, au 1er janvier de l'année de sa candidature, de 10 ans de services publics.

### **Comment candidater ?**

Les candidats doivent remplir un dossier (téléchargeable sur le site : <https://www.ens-lyon.fr/lecole/travailler-lens-de-lyon/recrutement-des-personnels-administratifs-et-techniques/recrutement>)



Et le retourner complété et accompagné des documents demandés dans le dossier dont :

- Une copie du document, en cours de validité permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)

Le dossier de candidature est à retourner :

- Soit par mail en précisant dans le sujet "BOE" à l'adresse suivante : [concours.itrf@ens-lyon.fr](mailto:concours.itrf@ens-lyon.fr)
- Soit par voie postale (imprimé en recto simple) par voie à l'adresse à l'adresse suivante :

École normale supérieure de Lyon  
DRH – Service concours ITRF – BOE  
15, parvis René Descartes  
BP 7000  
69342 LYON cedex 07

### **Calendrier**

**La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au mercredi 14 mai 2025 inclus** pour le mail et (cachet de la poste faisant foi pour la voie postale).

**L'étude des dossiers est fixée au 5 juin 2025 et les auditions le 19 juin 2025.** (Dates prévisionnelles)

**Traitement des candidatures** : Une commission examinera les dossiers reçus dans les délais fixés.

**Étude de dossiers** : Les dossiers des candidats feront l'objet d'une étude par les différentes commissions. La commission évalue au vu du dossier de candidature, l'aptitude professionnelle de chaque candidat à exercer les missions relevant du corps de détachement. Elle tient compte des acquis de l'expérience professionnelle de chaque candidat et de sa motivation.

**Auditions** : Après examen des dossiers des candidats, la commission établit la liste des candidats sélectionnés pour un entretien. La commission reçoit chacun des candidats sélectionnés au cours d'un entretien de 45 min maximum, sur la base de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

**Nomination : le 1er septembre 2026**

### **Déroulement du détachement**

Le détachement est prononcé pour une durée d'un an.

Les fonctionnaires détachés sont classés, dès leur nomination, conformément aux dispositions du statut particulier du corps applicable pour les recrutements par la voie du concours interne.

Le déroulement de la période de détachement fait l'objet d'un rapport d'appréciation des compétences acquises et de leur mise en œuvre, établi par le supérieur hiérarchique.

### **Appréciation de l'aptitude professionnelle au terme de la période de détachement**

A la fin du détachement votre aptitude professionnelle est évaluée en vue de votre intégration dans votre corps de détachement.



La commission auditionne le fonctionnaire détaché au cours d'un entretien d'une durée de quarante-cinq minutes au plus sur la base du rapport d'appréciation élaboré par le supérieur hiérarchique. Cet entretien a pour point de départ un exposé de dix minutes au plus du fonctionnaire portant sur les principales activités réalisées pendant la période de détachement. La commission apprécie les capacités du fonctionnaire à exercer les missions du corps de détachement.

Si le fonctionnaire est déclaré apte à être intégré dans le corps de détachement, il est intégré dans le corps.

Si le fonctionnaire n'a pas encore fait la preuve de capacités professionnelles suffisantes pour exercer les missions du corps de détachement, il a la possibilité d'être renouvelé en détachement pour une période d'un an.

Si l'appréciation de l'aptitude du fonctionnaire ne permet pas d'envisager qu'il puisse faire preuve des capacités professionnelles suffisantes pour exercer les missions du corps de détachement, le fonctionnaire est réintégré de plein droit dans son corps d'origine.

